



## Sensorion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne

ERNST & YOUNG Audit



## Sensorion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Sensorion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne de celle-ci, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 1er avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3 « Principes comptables » et 6 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Montpellier, le 24 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier



Société anonyme au capital de 3.224.726,30 euros

Siège social : 375 rue du Professeur Joseph Blayac  
34080 Montpellier

*Comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2019*

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Montants en euros)

	Note	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	4	720 640	871 647
Immobilisations corporelles	5	190 772	269 113
Droits d'utilisation	6	774 101	-
Actifs financiers non courants	7	38 835	25 080
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 724 348</b>	<b>1 165 840</b>
<b>Actifs courants</b>			
Autres actifs courants	8	5 946 864	5 590 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	30 428 319	2 711 217
<b>Total des actifs courants</b>		<b>36 375 183</b>	<b>8 301 418</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>38 099 532</b>	<b>9 467 258</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	10.1	3 224 726	1 306 593
Primes liées au capital	10.1	21 361 349	40 350 764
Réserves		728 630	(25 797 019)
Résultat		(12 096 181)	(12 350 021)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>13 218 525</b>	<b>3 510 317</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avances conditionnées non courantes	11.1	1 237 691	1 532 172
Dettes locatives non courantes	6	684 088	-
Provisions non courantes	12	115 154	84 631
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 036 933</b>	<b>1 616 803</b>
<b>Passifs courants</b>			
Obligations convertibles	11.3	20 186 223	-
Avances conditionnées courantes	11.1	97 579	77 424
Dettes locatives courantes	6	155 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13.1	1 605 054	3 508 553
Autres passifs courants	13.2	800 218	754 162
<b>Total des passifs courants</b>		<b>22 844 074</b>	<b>4 340 139</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>38 099 532</b>	<b>9 467 258</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(Montants en euros)

		<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>Note</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Produits opérationnels</b>			
Autres produits	<b>15</b>	2 522 717	2 309 859
<b>Total des produits</b>		<b>2 522 717</b>	<b>2 309 859</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Recherche et Développement	<b>16</b>	10 208 520	11 907 943
Frais Généraux	<b>16</b>	3 128 236	2 627 684
<b>Total des charges</b>		<b>13 336 756</b>	<b>14 535 627</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(10 814 039)</b>	<b>(12 225 767)</b>
Produits financiers	<b>18</b>	39 035	16 628
Charges financières	<b>18</b>	(1 321 176)	(140 882)
<b>Résultat financier</b>		<b>(1 282 141)</b>	<b>(124 254)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(12 096 181)</b>	<b>(12 350 021)</b>
Impôt sur les sociétés		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(12 096 181)</b>	<b>(12 350 021)</b>
<b>Autres éléments du résultat global non recyclable</b>			
Ecart actuariels sur les régimes de retraite		(7 779)	26 056
<b>Résultat global</b>		<b>(12 103 960)</b>	<b>(12 323 965)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions		18 649 422	11 414 283
<b>Résultat net par action</b>		<b>(0,65)</b>	<b>(1,08)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>(0,65)</b>	<b>(1,08)</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

(Montants en euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		(12 096 181)	(12 350 021)
<b>Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:</b>			
Amortissements et dépréciations		310 257	383 611
Charges calculées liées aux paiements en actions	13	758 373	295 027
Autres éléments exclus de la trésorerie		1 513	97 685
Contrat de location		119 700	-
Engagement de retraite		30 523	26 130
<b>Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>		<b>(10 875 815)</b>	<b>(11 547 569)</b>
Créances clients		-	7 000
Autres créances		(1 403 919)	(3 240 551)
Fournisseurs		(1 903 498)	2 576 215
Autres passifs courants		14 699	(44 189)
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</b>		<b>(14 168 534)</b>	<b>(12 249 094)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(22 650)	(14 594)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(51 849)	(259 212)
Acquisitions d'immobilisations financières		(13 755)	975
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>(88 254)</b>	<b>(272 832)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement:</b>			
Emprunt obligataire convertible en actions		21 229 833	(374 000)
Augmentation (diminution) des dettes financières		-	-
Encaissement (décaissement) des avances remboursables		(182 500)	(128 525)
Paiements de dettes de loyers		(112 134)	-
Actions d'autocontrôle		2 763	(69 780)
Augmentations de capital		21 035 928	8 212 345
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:</b>		<b>41 973 890</b>	<b>7 640 040</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 711 217	7 593 102
Trésorerie, équivalents de trésorerie à la clôture		30 428 319	2 711 217
<b>(Diminution) / Augmentation de la trésorerie</b>		<b>27 717 102</b>	<b>(4 881 885)</b>

## ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants en euros)

	Capital social			Primes liées au capital	Réserves	Résultat	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant					
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>8 919 476</b>	<b>891 948</b>	<b>32 553 064</b>		<b>(16 439 681)</b>	<b>(9 686 164)</b>	<b>7 319 167</b>
Affectation du résultat					(9 686 164)	9 686 164	-
Augmentation de capital	3 986 456	398 646	8 656 597				9 055 243
Emission d'actions gratuites	160 000	16 000	(16 000)				-
Neutralisation des actions propres				7 742			7 742
Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission			(842 898)				(842 898)
Ecart actuariels				26 056			26 056
Résultat net					295 027	(12 350 021)	(12 350 021)
Paiements fondés sur des actions							295 027
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>13 065 932</b>	<b>1 306 593</b>	<b>40 350 764</b>		<b>(25 797 020)</b>	<b>(12 350 021)</b>	<b>3 510 317</b>
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>13 065 932</b>	<b>1 306 593</b>	<b>40 350 764</b>		<b>(25 797 020)</b>	<b>(12 350 021)</b>	<b>3 510 317</b>
Affectation du résultat					(12 350 021)	12 350 021	-
Augmentation de capital	19 181 331	1 918 133	20 413 443				22 331 576
Imputation du report à nouveau			(38 109 973)		38 109 973		-
Neutralisation des actions propres				2 763			2 763
Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission			(1 296 485)				(1 296 485)
Recalcul Avances Remboursables				12 340			12 340
Emission de BSA			3 600				3 600
Ecart actuariels				(7 779)			(7 779)
Résultat net					758 373	(12 096 181)	(12 096 181)
Paiements fondés sur des actions							758 373
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>32 247 263</b>	<b>3 224 726</b>	<b>21 361 349</b>		<b>728 630</b>	<b>(12 096 181)</b>	<b>13 218 525</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **Note 1 : La Société**

Sensorion est une société de biotechnologie pionnière au stade clinique dédiée au développement de thérapies innovantes pour restaurer, traiter et prévenir dans le domaine des pertes d'audition. Elle a été créée en 2009 sur la base de travaux de recherche issus de l'Inserm.

Un produit est en développement clinique de phase 2, le SENS-401 (Arazasétron) dans la perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL).

Nous avons développé dans nos laboratoires une plateforme unique de R&D pour approfondir notre compréhension de la physiopathologie et de l'étiologie des maladies de l'oreille interne. Cette approche nous permet de sélectionner les meilleures cibles thérapeutiques et mécanismes d'action appropriés pour nos candidats médicaments. Nous travaillons également sur l'identification de biomarqueurs afin d'améliorer le diagnostic de ces maladies peu ou mal soignées. Sensorion a lancé au second semestre 2019 deux programmes précliniques de thérapie génique visant à corriger des formes monogéniques héréditaires de surdité parmi lesquelles le syndrome de Usher de type 1 et les surdités causées par une mutation du gène codant pour l'Otoferline.

Notre plate-forme de R&D et notre portefeuille de candidats médicaments nous positionnent de manière unique pour améliorer de manière durable la qualité de vie des centaines de milliers de personnes souffrant de désordres de l'oreille interne ; un besoin médical largement insatisfait dans le monde aujourd'hui.

### **Note 2 : Faits marquants**

#### **1. Financement**

Sensorion a réalisé le 11 mars 2019 auprès d'investisseurs financiers européens, une émission obligataire d'un montant nominal de 4,7 millions d'euros, composée d'une (i) émission d'obligations convertibles pour un montant nominal de 3,4 millions d'euros souscrits par plusieurs nouveaux investisseurs européens ainsi que d'une (ii) émission d'obligations simples d'un montant nominal de 1,3 million d'euros. 4.516.133 obligations ont été converties en 4.482.048 actions en 2019.

Invus et Sofinnova Crossover I SLP ont choisi de rentrer comme partenaire stratégiques au capital de Sensorion le 12 juin 2019 via, une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant nominal de 20 M€. Ces deux fonds prestigieux qui s'inscrivent comme investisseurs long terme dans la transformation de la société ont pris trois sièges au conseil d'administration (deux pour Invus, un pour Sofinnova) et sont soumis à un lock up jusqu'au 30 juin 2020. Ces obligations seront obligatoirement converties en actions au plus tard à la date de maturité (13 juin 2024) et ne donnent pas lieu à intérêt.

Le 26 septembre 2019, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant global de 18,1 millions d'euros qui a été soutenue par la participation d'Invus, de Sofinnova Partners ainsi que par l'addition de deux sociétés chinoises Wuxi AppTec et 3SBio. L'ensemble des investisseurs est soumis à un lock-up jusqu'au 30 juin 2020.

La trésorerie disponible de la Société s'élève à 30.428 milliers d'euros au 31 décembre 2019, comparés à 2.711 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## 2. Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2019, la société Sensorion a continué à développer de nouvelles thérapies pour restaurer l'audition, traiter et prévenir les pertes d'audition. Les projets en clinique et préclinique progressent avec en particulier le démarrage de la collaboration avec l'Institut Pasteur en thérapie génique.

- Collaboration avec **l'Institut Pasteur** sur des programmes de Thérapie Génique ciblant les pertes d'audition

En ce qui concerne le pipeline préclinique, nous avons lancé au second semestre 2019 deux programmes précliniques de thérapie génique en collaboration avec l'Institut Pasteur visant à corriger des formes monogéniques héréditaires de surdité, et notamment la surdité causée par une mutation du gène codant pour l'Otoferline ainsi que le syndrome d'Usher de type 1.

Le 27 mai 2019, Sensorion a annoncé la signature avec l'Institut Pasteur (Paris) d'un accord cadre de partenariat de recherche octroyant une option de licences exclusives à Sensorion afin de développer et commercialiser des candidats médicaments en thérapie génique issus de projets collaboratifs pour la restauration, le traitement et la prévention des problèmes auditifs.

Sensorion a lancé en premier lieu **deux programmes de thérapie génique préclinique ciblant le syndrome de Usher de type 1 et le déficit en Otoferline**, deux formes monogéniques de surdité héréditaire. A ces programmes qui font partie de l'accord-cadre signé avec l'Institut Pasteur, pourront s'ajouter d'autres projets dans le domaine des formes monogéniques héréditaires de surdité. En effet, Sensorion dispose durant les cinq années du partenariat, d'un droit de préférence concernant l'ensemble des programmes de recherche de l'Institut Pasteur dans le domaine des maladies génétiques de l'oreille interne pour mettre en place une collaboration conduisant à une licence. Ces programmes sont menés sous l'égide du Professeur Christine Petit, directeur de l'Institut de l'Audition et présidente de notre comité scientifique.

Par ailleurs, le programme spécifique de thérapie génique visant à corriger une forme monogénique héréditaire de surdité causée par une mutation du gène codant pour l'Otoferline (DNBF9) a été retenu le 10 juin 2019 dans l'appel à projets Recherche Hospitalo-Universitaire (RHU) en santé du Programme d'Investissement d'Avenir. **Le projet « AUDINNOVE »** qui est porté par le service ORL de l'AP-HP-NECKER, se compose d'un consortium qui comprend l'Institut Pasteur, la Fondation pour l'Audition et Sensorion comme partenaire industriel. Il bénéficie d'un financement global à hauteur de 9,7M€ dont le versement sera étalé sur la période de développement du programme. Ce financement permettra de soutenir le développement du programme Otoferline jusqu'à l'inclusion du premier patient dans un essai clinique.

- Candidat médicament SENS-401 :

Sensorion a lancé un essai clinique de phase 2 de SENS-401 dans le traitement de la surdité brusque chez l'adulte. Cette étude de phase 2, randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo se déroulera dans 12 pays pour recruter environ 260 patients et a déjà démarré dans une quinzaine de sites en Europe et au Canada.

Le 28 juin 2019, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a accepté le **plan d'investigation pédiatrique (PIP) du SENS-401** à la fois pour le développement du traitement des pertes auditives sévères aiguës (SSNHL) et de la prévention de l'ototoxicité induite par le cisplatine (CIO) dans la population pédiatrique. Cet accord est un préalable à la soumission d'une demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe.

Le 11 juillet 2019, Sensorion a reçu l'autorisation (**Investigational New Drug**) IND de la Food and Drug Administration (FDA) concernant le **SENS-401** après revue des données précliniques et le plan de développement clinique.

Le Comité indépendant de Surveillance et de Suivi des Données (DSMB) qui a réalisé mi-décembre une revue des données de sécurité pour les patients ayant été inclus l'étude clinique de phase 2, a confirmé l'absence de toute préoccupation quant à la sécurité du SENS-401 et a recommandé de poursuivre l'étude clinique comme prévue.

Nous avons aussi annoncé le 23 décembre 2019 que le gouvernement français a accordé un **financement non dilutif à notre consortium « PATRIOT » pour le développement clinique du SENS-401**, comprenant notamment des travaux de l'Institut Pasteur visant à identifier des biomarqueurs de réponse au traitement. Ce projet est particulièrement passionnant car le consortium comprend également l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA) et il s'agira de la plus grande étude clinique jamais réalisée dans l'armée française. La participation de l'armée française permettra de réduire considérablement les risques afférents à l'étude et d'améliorer la qualité des données que nous pourrions recueillir. Dans le cadre de ce consortium, **Sensorion recevra 5,6 millions d'euros** étalés sur la durée du projet.

Suite à l'accord initié en décembre 2017, Sensorion et **Cochlear** (leader mondial des implants cochléaires) ont poursuivi leur collaboration. Grâce à ses propriétés otoprotectrices démontrées dans plusieurs modèles précliniques, le SENS-401 pourrait potentiellement préserver l'audition résiduelle chez les patients bénéficiant de la pose d'implants cochléaires. Nous avons mené depuis 2018 avec succès des études d'innocuité supplémentaire pour évaluer la faisabilité d'un traitement de longue durée du SENS-401 éventuellement requis dans l'indication de pose d'implant cochléaire. Des données précliniques suites à ces études, sont attendues en 2020.

- Candidat médicament SENS-111 :

Nous avons été déçus de constater début décembre 2019 que bien que SENS-111 (Séliforant) ait été sûr et bien toléré dans l'étude preuve de concept de phase 2 pour le traitement de la vestibulopathie unilatérale aiguë (AUV), il n'a pas satisfait au critère d'évaluation principal représenté par l'intensité du vertige. Nous avons donc cessé toute activité de développement du SENS-111.

- Plateforme technologique

Sensorion a construit au fil des années une plateforme technologique de R&D unique pour élargir notre compréhension de la physiopathologie et de l'étiologie des maladies liées à l'oreille interne, ce qui nous permet de sélectionner les meilleures cibles et modalités pour des candidats médicaments.

Nous avons également identifié un biomarqueur pour améliorer le diagnostic de ces maladies peu ou mal soignées. Grâce à nos plateformes et à notre pipeline, nous sommes dans une position unique pour améliorer de manière durable la qualité de vie des centaines de milliers de personnes souffrant de désordres auditifs.

## **Continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, la Société disposait d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

A la suite de l'augmentation de capital au mois de septembre 2019 et à la date de ce jour, la société dispose de la trésorerie nécessaire pour assurer la couverture de ses frais courants et de son développement jusqu'au début du troisième trimestre 2021.

Par ailleurs, la Société a mené, et conduit de mener, des recherches de solution de financement, principalement dans le cadre de collaboration industrielle ou d'accords de licence avec un ou plusieurs industriels sur un ou plusieurs de ses produits candidats mais également dans le cadre d'accord au titre de subventions et/ou d'avances remboursables spécifiquement relatifs aux programmes de recherches de la Société.

## **Note 3 : Principes comptables**

### ***3.1 Référentiel comptable***

Les états financiers sont présentés en euros.

La date de clôture des comptes annuels est fixée au 31 décembre.

Ces comptes IFRS au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 ont été établis sur la base des comptes sociaux de la Société. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2020.

### ***Nouvelles normes IFRS***

En application du règlement européen n°1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers de la Société au 31 décembre 2019 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, la Société s'est assurée que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes si elle avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que les interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2019 et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

[https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en)

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

Les éléments chiffrés concernant l'application de cette norme en 2019 sont détaillés en note 3.13 et note 6.

### ***3.2 Immobilisations incorporelles***

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés par la norme IAS 38 ne sont pas encore remplis pour les projets en cours.

#### *Brevet*

Les coûts liés à l'acquisition des brevets sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour les acquérir.

Ils sont amortis linéairement sur la période d'utilisation qui a été estimée à 5 ans.

#### *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

#### *Licences*

Les coûts liés à l'acquisition des licences sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir les droits d'exploitation.

Ils sont amortis linéairement sur une durée correspondante à leur protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

### **3.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions .....	3 ans,
Matériel de laboratoire .....	3 à 5 ans,
Mobilier .....	5 ans,
Matériel de bureau et informatique .....	3 ans.

### **3.4 Instruments financiers**

IFRS 9, instruments financiers : comptabilisation et évaluation, à compter de l'exercice 2018, et prend en compte les trois aspects de la comptabilisation des instruments financiers : (a) classification et évaluation, (b) dépréciation, (c) comptabilité de couverture.

Les prêts et emprunts sont, à l'entrée, évalués et comptabilisés à la juste valeur puis enregistrés à leur coût amorti.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

### **3.5 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants**

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

### **3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité et des valeurs mobilières de placement (OPCVM monétaires court terme).

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### **3.7 Capital**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options répondant à la définition d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

### **3.8 Paiements en actions**

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise » - BSPCE attribués gratuitement à des salariés et/ou dirigeants, de « bon de souscription d'actions » - BSA attribués à des consultants scientifiques ou prestataires de service et d'« actions gratuites » - AGA attribuées à des salariés.

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, ces instruments sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution. Cette juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié au regard des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur des attributions est étalée linéairement sur chaque jalon composant la période d'acquisition des droits (période entre la date d'attribution et la date de maturité du plan) et comptabilisée au compte de résultat en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel et est allouée par destination en fonction du rattachement analytique de chaque bénéficiaire.

À chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre de droits susceptibles d'être acquis, c'est-à-dire le nombre d'actions potentiellement distribuables. Le cas échéant, l'impact d'une révision d'estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les caractéristiques des instruments sont détaillées dans la note 10.2.

### **3.9 Subventions et avances conditionnées**

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 11.1.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Une subvention est comptabilisée en résultat en fonction de l'avancée réelle des projets pour lesquels elles sont accordées. Plus précisément, la subvention est comptabilisée en produits constaté d'avance et portée en résultat en fonction de de l'avancée des projets qui est appréciée en tenant compte d'une part du temps passé par les collaborateurs et d'autre part des charges de sous-traitance affectées aux projets et couvertes par la subvention.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits et étalée sur la durée du projet financé.

De la même manière, l'avantage tiré d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique, correspondant à la différence entre les montants perçus et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur. Cet avantage déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux d'endettement estimé de la société est comptabilisé en produit constaté d'avance et repris sur la durée de remboursement des avances.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus au TIE d'origine. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

### **3.10 Provisions**

#### *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### *Engagement de retraite*

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'Etat à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en



retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le versement des prestations.

La Société fait appel à des actuaires externes pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

La différence entre le montant de la provision à l'ouverture d'un exercice et à sa clôture est comptabilisée en charge de personnel pour le service rendu, en charge financière pour les intérêts financiers et en autres éléments du résultat global pour les écarts actuariels.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

### ***3.11 Produits des activités ordinaires***

La Société n'a pas encore de produits des activités ordinaires.

### ***3.12 Autres produits***

#### *Crédit d'impôt recherche*

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

En 2019, la Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2017. Le remboursement du crédit d'impôt recherche 2018 est attendu en 2020 en application du régime des PME communautaires.

### ***3.13 Contrats de location***

L'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est décrit ci-dessous.

Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit.

Les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;

D'un passif au titre de l'obligation de paiement.

### **Evaluation du droit d'utilisation des actifs**

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial du passif auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. A la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location).

### **Evaluation de la dette de loyer**

A la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, en ce que, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables).
- les loyers variables indexés en retenant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Les charges d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges financières.

Par ailleurs, la dette peut être réévaluée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation initiale de la dette locative est de 2%.

L'application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a eu comme effet la reconnaissance au 31 décembre 2019 à l'actif de droits d'utilisation net pour 774K€ et au passif de dettes locatives pour 782K€. Les impacts de l'application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont développés dans la note 5.

Ne sont pas éligibles à un traitement comptable selon la norme IFRS 16, les contrats ou les actifs qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Contrats qui n'excèdent pas douze mois, option de renouvellement économiquement incitative comprise.
- Contrats avec option d'achat sont exclus de cette catégorie.
- Actif utilisable seul (ou avec des ressources facilement disponibles) ni dépendant, ni fortement lié, à d'autres actifs.
- Valeur à neuf de l'actif sous-jacent faible sur une base absolue (<5 KUSD à neuf)

### **Typologie des contrats de location capitalisés**

Contrats de location "Biens immobiliers"

La Société a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments de bureaux et de bâtiments propres à l'activité de recherche et développement. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, une garantie et un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux a été obtenu par la banque de la Société et est spécifique à l'objet du financement, au montant du crédit, à la nature du crédit, et la durée du crédit.

### **3.14 Impôts**

#### *Impôt sur les bénéfices*

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporelles principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement et des incertitudes sur la date de réalisation d'un bénéfice imposable, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

### **3.15 Information sectorielle**

La Société opère sur un seul secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement pour l'identification de médicaments traitant les pathologies de l'oreille interne en vue de leur commercialisation future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont localisés en France.

### 3.16 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

### 3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements portent essentiellement sur :

- L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés et/ou dirigeants et des bons de souscription d'actions octroyés à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques et à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre. Cf. note 17.
- L'estimation de la durée d'utilisation, l'identification des indices de perte de valeur et la réalisation le cas échéant des tests de dépréciation relatifs aux immobilisations incorporelles. Cf. note 3.2.

### Note 4 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
(Montants en euros)		
	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Brevets, licences, marques	1 488 203	1 436 354
Logiciels	32 522	32 522
<b>Total coût historique</b>	<b>1 520 725</b>	<b>1 468 876</b>
Amort. cumulés des brevets, licences, marques	769 362	568 976
Amortissements cumulés des logiciels	30 723	28 253
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>800 085</b>	<b>597 229</b>
<b>Total net</b>	<b>720 640</b>	<b>871 647</b>

Sur les 2 exercices présentés, les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent principalement aux coûts immobilisés de dépôt et de maintien des brevets.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur sur les exercices présentés en application de la norme IAS 36.

## Note 5 : Immobilisations corporelles

	<b>01/01/2019</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2019</b>
Matériel industriel et de laboratoire	608 572	-	-	608 572
Agencement des constructions	-	-	-	-
Matériel informatique	60 336	22 650	33 581	49 405
Mobilier de bureau	21 890	-	-	21 890
<b>Total brut</b>	<b>690 798</b>	<b>22 650</b>	<b>33 581</b>	<b>679 867</b>
Amortissement cumulé du matériel industriel et de laboratoire	351 675	87 676	-	439 351
Amortissement cumulé des agencement des constructions	-	-	-	-
Amortissement cumulé du matériel informatique	48 120	13 315	33 581	27 854
Amortissement cumulé du mobilier de bureau	21 890	-	-	21 890
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>421 684</b>	<b>100 991</b>	<b>33 581</b>	<b>489 095</b>
<b>Total net</b>	<b>269 113</b>			<b>190 772</b>

  

	<b>01/01/2018</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2018</b>
Matériel industriel et de laboratoire	597 581	10 991	-	608 572
Agencement des constructions	-	-	-	-
Matériel informatique	56 732	3 603	-	60 336
Mobilier de bureau	21 890	-	-	21 890
<b>Total brut</b>	<b>676 204</b>	<b>14 594</b>	<b>-</b>	<b>690 798</b>
Amortissement cumulé du matériel industriel et de laboratoire	254 670	97 005	-	351 675
Amortissement cumulé des agencement des constructions	-	-	-	-
Amortissement cumulé du matériel informatique	37 974	10 146	-	48 120
Amortissement cumulé du mobilier de bureau	19 353	2 536	-	21 890
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>311 997</b>	<b>109 688</b>	<b>-</b>	<b>421 684</b>
<b>Total net</b>	<b>364 207</b>			<b>269 113</b>

Les immobilisations corporelles sont constituées de matériels de laboratoire et d'équipements techniques ainsi que du matériel informatique et du mobilier.

## Note 6 : Contrats de locations

La société a adopté IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective simplifiée.

Du fait de cette méthode rétrospective simplifiée, l'adoption d'IFRS 16 n'a donc aucun impact sur les comptes 2018. Aucun contrat de location-financement n'existait dans les comptes de la société selon l'ancienne norme IAS 17. Aucune transaction de cession-bail n'était intervenu par le passé dans les comptes de la société selon l'ancienne norme IAS 17. Les impacts de l'adoption d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 sont les suivants sur les comptes tels qu'ils avaient été publiés au 31 décembre 2018. Compte tenu de la première application selon la méthode rétrospective simplifiée, il n'y a aucun impact sur le résultat ni sur le tableau de flux de trésorerie lors de la première adoption.

	<b>31/12/2018 publié selon IAS 17</b>	<b>Impact de l'adoption IFRS 16</b>	<b>1/1/2019 retraité selon IFRS 16</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	871 647	-	871 647
Immobilisations corporelles	269 113	-	269 113
Droits d'utilisation	-	877 315	877 315
Actifs financiers non courants	25 080	-	25 080
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 165 840</b>	<b>877 315</b>	<b>2 043 155</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances clients	-	-	-
Autres actifs courants	5 590 201	-	5 590 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 711 217	-	2 711 217
<b>Total des actifs courants</b>	<b>8 301 418</b>	<b>-</b>	<b>8 301 418</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 467 258</b>	<b>877 315</b>	<b>10 344 573</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	1 306 593	-	1 306 593
Primes liées au capital	40 350 764	-	40 350 764
Réserves	(25 797 019)	-	(25 797 019)
Résultat	(12 350 021)	-	(12 350 021)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 510 317</b>	<b>-</b>	<b>3 510 317</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avances conditionnées non courantes	1 532 172	-	1 532 172
Dettes locatives non courantes	-	781 667	781 667
Provisions non courantes	84 631	-	84 631
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 616 803</b>	<b>781 667</b>	<b>2 398 470</b>
<b>Passifs courants</b>			
Obligations convertibles	-	-	-
Avances conditionnées courantes	77 424	-	77 424
Dettes locatives courantes	-	95 648	95 648
Fournisseurs et comptes rattachés	3 508 553	-	3 508 553
Autres passifs courants	754 162	-	754 162
<b>Total des passifs courants</b>	<b>4 340 139</b>	<b>95 648</b>	<b>4 435 787</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 467 258</b>	<b>877 315</b>	<b>10 344 573</b>

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation locatifs sur l'année 2019 se détaillent comme suit :

#### DROITS D'UTILISATION

(Montants en euros)

	<b>31/12/2018 Publié selon IAS 17</b>	<b>Impact IFRS 16</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2019</b>
Droits d'utilisation - baux immobiliers	-	877 315	877 315
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>877 315</b>	<b>877 315</b>
	<b>31/12/2018 Publié selon IAS 17</b>	<b>Impact IFRS 16</b>	<b>Amortissement s au 31/12/2019</b>
Amortissements - baux immobiliers	-	103 214	103 214
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>103 214</b>	<b>103 214</b>
			<b>Valeur Nette au 31/12/2019</b>
		<b>Total net</b>	<b>774 101</b>

Les mouvements relatifs aux passifs locatifs sur le semestre se détaillent comme suit :

#### DETTES DE LOYERS

(Montants en euros)

	<b>31/12/2018 Publié selon IAS 17</b>	<b>Impact IFRS 16</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2019</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2019</b>
Dettes de loyers immobiliers	-	877 315	877 315	(95 648)	781 667
<b>Total non courant</b>	<b>-</b>	<b>877 315</b>	<b>877 315</b>	<b>(95 648)</b>	<b>781 667</b>
dont part à moins d'un an : 97K€					
dont part à plus d'un an : 684K€					

Les droits d'utilisation de biens immobiliers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 877 K€ brut et 774 K€ nets.

Leur durée résiduelle à compter du 31 décembre 2019 est de 8 ans.

La dotation sur droits d'utilisation sur 2019 s'élève à 103 K€, l'amortissement en capital des passifs locatifs à 96 K€ et les intérêts financiers à 16 K€. L'annulation de la charge de location liée et décaissée sur le semestre est de 9 k€.

Aucune transaction de cession-bail n'est intervenue sur la période. Aucune convention de sous-location n'est en vigueur sur la période.

Il n'existe pas de restrictions ou covenants inclus dans les contrats de location de la Société.

Les charges comptabilisées relatives aux locations de courte durée et aux locations d'actifs de faible valeur unitaire non retraités selon IFRS 16 ne sont pas significatives sur l'année.

#### **Note 7 : Actifs financiers non-courants**

Les actifs financiers non-courants comprennent uniquement le dépôt de garantie versé dans le cadre du contrat de location des locaux de la Société.

#### **Note 8 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Avances et acomptes	7 975	18 100
Etat, Crédit Impôt Recherche	4 676 612	4 130 437
Etat, TVA	689 314	851 422
Contrat de liquidité	6 446	10 092
Charges constatées d'avance	566 518	576 651
Autres	(0)	3 500
<b>Total net</b>	<b>5 946 864</b>	<b>5 590 201</b>

Au 31 décembre 2019, les charges constatées d'avance correspondent à la part 2020 de contrats annuels intégralement payés en 2019.

Au 31 décembre 2018, les charges constatées d'avance correspondent à la part 2019 de contrats annuels intégralement payés en 2018.

#### *Crédit d'impôt recherche*

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en note 3.12, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres produits » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.



L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

**EVOLUTION DE LA CREANCE DE  
CREDIT IMPOT RECHERCHE**

(Montants en euros)

	<b>Montant</b>
<b>Créance au 1/1/2018</b>	<b>1 885 964</b>
Produit d'exploitation	2 219 940
Paiement reçu	-
<b>Créance au 31/12/2018</b>	<b>4 105 904</b>
	<b>Montant</b>
<b>Créance au 1/1/2019</b>	<b>4 105 904</b>
Produit d'exploitation	2 456 672
Paiement reçu	(1 885 964)
<b>Créance au 31/12/2019</b>	<b>4 676 612</b>

**Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

**TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

(Montants en euros)

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Disponibilités	25 428 319	2 703 217
Dépôts à terme	5 000 000	8 000
<b>Total net</b>	<b>30 428 319</b>	<b>2 711 217</b>

Les dépôts à terme ont une durée initiale inférieure à 18 mois et peuvent être libérés chaque mois.

**Note 10 : Capital**

**10.1 Capital émis**

Le capital social, au 31 décembre 2019, est fixé à la somme de 3.224.726,30 euros (Trois millions deux cent vingt-quatre mille sept cent vingt-six euros et trente centimes). Il est divisé en 32.247.263 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 euro.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (BSA) et Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE") attribués à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital pour les deux périodes présentées :

Solde du Capital au 31 décembre 2019

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
	<b>Solde au 1 janvier 2018</b>	<b>891 947,60 €</b>	<b>32 522 564,48 €</b>	<b>8 919 476</b>	<b>0,10 €</b>
2 janvier 2018	Augmentation de capital par conversion d'OCA	14 234,80 €	375 765,20 €	142 348	0,10 €
22 mai 2018	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	384 410,80 €	8 264 832,20 €	3 844 108	0,10 €
30 mai 2018	Augmentation de capital par émission d'actions gratuites	16 000,00 €	-16 000,00 €	160 000	0,10 €
	<b>Sous total au 31 décembre 2018</b>	<b>1 306 593,20 €</b>	<b>41 147 161,88 €</b>	<b>13 065 932</b>	<b>0,10 €</b>
	Frais comptabilisés en déduction de la prime d'émission		-826 898,21 €		
	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>1 306 593,20 €</b>	<b>40 320 263,67 €</b>	<b>13 065 932</b>	<b>0,10 €</b>
1 avril 2019	Augmentation de capital par conversion d'OCA	22 400,00 €	163 600,00 €	224 000	0,10 €
5 avril 2019	Augmentation de capital par conversion d'OCA	122 100,00 €	900 900,00 €	1 221 000	0,10 €
28 mai 2019	Imputation Report à nouveau sur Prime d'émission		-38 109 973,00 €		0,10 €
20 juin 2019	Augmentation de capital par conversion d'OCA	295 317,60 €	2 595 686,00 €	2 953 176	0,10 €
19 juillet 2019	Augmentation de capital par conversion d'OCA	8 387,20 €	98 969,00 €	83 872	0,10 €
30 septembre 2019	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	1 469 928,30 €	16 654 288,00 €	14 699 283	0,10 €
	<b>Sous total au 31 décembre 2019</b>	<b>3 224 726,30 €</b>	<b>22 623 733,67 €</b>	<b>32 247 263</b>	<b>0,10 €</b>
	Frais comptabilisés en déduction de la prime d'émission		-1 296 485,00 €		
	<b>Sous total au 31 décembre 2019</b>	<b>3 224 726,30 €</b>	<b>21 327 248,67 €</b>	<b>32 247 263</b>	<b>0,10 €</b>

Le 30 septembre 2019, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant global de 18,124 215.95 € (1 469 928.30 € de nominal et 16 654 287.65 € de prime d'émission) par création et émission de 14 699 283 actions nouvelles émises au prix de 1,23€. Cette augmentation de capital a été effectuée avec, entre autres, avec la participation d'Invus, de Sofinnova Partners et de l'addition de Wuxi AppTec et 3SBio. L'ensemble des investisseurs est soumis à un lock-up jusqu'au 30 juin 2020.

## 10.2 Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

### BSA

Type	Date	Nombre de bons émis	Nombre de bons exercés	Nombre de bons caducs	Nombre de bons en circulation	Nombre d'actions potentielles
BSA 2014	17/06/2014	2 000	1 000	-	1 000	10 000
BSA 2014	28/09/2015	15 000	-	10 000	5 000	5 000
BSA 2016	26/04/2016	5 000	-	1 250	3 750	3 750
BSA 2017	19/05/2017	20 000	-	-	20 000	20 000
BSA 2017	30/05/2017	20 000	-	20 000	-	-
BSA 2018	30/07/2019	30 000	-	-	30 000	30 000
<b>Total au 31/12/2019</b>		<b>92 000</b>	<b>1 000</b>	<b>31 250</b>	<b>59 750</b>	<b>68 750</b>

### BSA émis le 17 juin 2014

Chaque BSA donne le droit à son titulaire de souscrire à dix actions ordinaires à un prix de souscription de 2,40 euros par action.

Les BSA émis le 17 juin 2014 sont émis au prix de 2,40 euros par BSA.

Les bons pourront être exercés jusqu'à la dixième année révolue à partir de la date d'attribution sans condition de présence ni de performance.

#### BSA émis le 28 septembre 2015

Chaque BSA donne le droit à son titulaire de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 10,78 euros par action.

Les BSA émis le 28 septembre 2015 sont émis au prix de 1,07 euros par BSA.

Les bons pourront être exercés jusqu'à la septième année révolue à partir de la date d'attribution. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 1/3 à la souscription
- 1/3 au 28 septembre 2016
- 1/3 au 28 septembre 2017

#### BSA émis le 26 avril 2016

Chaque BSA donne le droit à son titulaire de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 6.31€ par action.

Les bons pourront être exercés jusqu'au 2 février 2023. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 16.67% au 2 février 2017
- 16.67% au 2 février 2018
- 16.67% au 2 février 2019
- 25% en cas d'opération de croissance externe avant le 2 février 2019
- 25% au franchissement d'une capitalisation boursière de la Société supérieure à 150 millions d'euros

#### BSA émis le 19 mai 2017 et le 30 mai 2017

Chaque BSA donne le droit à son titulaire de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 4.31€ par action.

Les bons pourront être exercés jusqu'au 18 mai 2024. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 16.67% au 19 mai 2018
- 16.67% au 19 mai 2019
- 16.67% au 19 mai 2020
- 25% en cas d'opération de croissance externe avant le 31 mai 2020
- 25% au franchissement d'une capitalisation boursière de la Société supérieure à 175 millions d'euros

#### BSA émis le 30 Juillet 2018

Chaque BSA donne le droit à son titulaire de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 1.20€ par action.

Les bons pourront être exercés jusqu'au 28 avril 2026. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 35% si signature de l'accord avec l'institut Pasteur
- 22,5% si financement de la Société à hauteur de 12,5 M€ avant le 31.07.2019 - 1ere Partie
- 22,5% si financement de la Société à hauteur de 12,5 M€ avant le 31.12.2019 - 2eme Partie
- 10% si validation d'un partenariat sur SENS-401 avant le 31.12.2020
- 10% si validation d'un partenariat sur SENS-111 avant le 31.12.2020

*BSPCE :*

Type	Date	Prix de souscription par action	Nombre de bons émis	Nombre de bons exercés	Nombre de bons caducs	Nombre de bons en circulation	Nombre d'actions potentielles
BSPCE 2009	12/10/2010	2,40 €	3 500	-	-	3 500	35 000
BSPCE 2011	17/01/2012	2,40 €	2 500	-	-	2 500	25 000
BSPCE Manager	05/03/2012	2,40 €	13 029	-	-	13 029	130 290
BSPCE 2013	18/01/2013	2,40 €	9 350	-	-	9 350	93 500
BSPCE 2014-2	30/04/2014	2,40 €	1 700	500	300	900	9 000
BSPCE Manager 2014	20/11/2014	2,40 €	13 600	-	-	13 600	136 000
BSPCE 2014-2	07/07/2015	4,54 €	2 600	-	2 600	-	-
BSPCE 2014-3	07/07/2015	4,54 €	4 000	-	-	4 000	4 000
BSPCE 2014-3	28/09/2015	10,00 €	200 000	-	21 666	178 334	178 334
BSPCE 2014-3	02/02/2016	6,31 €	210 000	-	150 000	60 000	60 000
BSPCE 2014-3	02/02/2016	6,31 €	50 000	-	12 500	37 500	37 500
BSPCE 2014-3	15/03/2016	6,31 €	21 000	-	1 500	19 500	19 500
BSPCE 2016	19/05/2017	4,31 €	213 000	-	107 000	106 000	106 000
BSPCE 2017	30/05/2017	4,31 €	260 000	-	-	260 000	260 000
BSPCE 2017	30/05/2018	2,50 €	70 500	-	3 000	67 500	67 500
BSPCE 2018	29/04/2019	1,20 €	455 500	-	3 000	452 500	452 500
BSPCE 2019	06/09/2019	1,28 €	347 235	-	-	347 235	347 235
<b>Total au 31/12/2019</b>			<b>1 877 514</b>	<b>500</b>	<b>301 566</b>	<b>1 575 448</b>	<b>1 961 359</b>

#### Conditions générales d'exercice :

Les BSPCE peuvent être exercés dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur émission à l'exception des BSPCE 2014-3 émis le 28 septembre 2015 qui ont une durée de 7 ans.

Les BSPCE émis entre le 12 octobre 2010 et le 20 novembre 2014 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à dix actions ordinaires à un prix de souscription de 2,40 euros par action.

Les BSPCE 2014-2 émis le 7 juillet 2015 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à dix actions ordinaires à un prix de souscription de 4,54 euros par action.

Les BSPCE 2014-3 émis le 7 juillet 2015 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 4,54 euros par action.

Les BSPCE 2014-3 émis le 28 septembre 2015 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 10,00 euros par action.

Les BSPCE 2014-3 émis les 2 février 2016 et 15 mars 2016 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 6,31 euros par action.

Les BSPCE 2016 émis les 19 mai 2017 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 4,31 euros par action.

Les BSPCE 2017 émis les 30 mai 2017 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 4,31 euros par action.

Les BSPCE 2017 émis les 30 mai 2018 donnent droit à leurs titulaires de souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 2,50 euros par action.

Les BSPCE 2018 émis le 29 avril 2019 donnent droit à leurs titulaires des souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 1,20 euros par action.

Les BSPCE 2019 émis le 6 septembre 2019 donnent droit à leurs titulaires des souscrire à une action ordinaire à un prix de souscription de 1,28 euros par action.

L'incidence sur le résultat net des paiements fondés sur des actions est présentée en note 16.

## **Note 11 : Emprunts et dettes financières**

### ***11.1 Avances remboursables***

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec Bpifrance financement (anciennement OSEO Innovation) et la région Languedoc-Roussillon.

Au 31 décembre 2019, la Société bénéficie d'un contrat d'avances. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan (montants en euros) :

	<u><b>Bpifrance</b></u>
<b>Bilan Dette au 31/12/2018</b>	<b>549 853</b>
+ encaissements	-
- remboursements	(135 000)
Produit constaté d'avance	109 048
Charge financière	75 337
<b>Bilan Dette au 31/12/2019</b>	<b>599 238</b>

Bpifrance Financement et la région Languedoc-Roussillon ont accordé à Sensorion une aide de 860.000 euros le 27 juillet 2014 pour une étude de développement d'une solution thérapeutique

innovante protégeant des atteintes lésionnelles de l'oreille interne. Les principales étapes de cette avance sont les suivantes :

- 680.000 euros (240.000 euros sur fonds innovation plus de la région Languedoc-Roussillon et 440.000 euros sur fonds Bpifrance) ont été versés à la société en juillet 2014 à la signature du contrat ;
- 180.000 euros (60.000 euros sur fonds innovation plus de la région Languedoc-Roussillon et 120.000 euros sur fonds Bpifrance) ont été versés à la société en aout 2016 lors du constat de fin de programme.

-

Le montant total des avances remboursables payées par Sensorion atteint 182 500 euros en 2019.

Le solde du remboursement de cette aide à l'innovation devra s'effectuer selon les modalités suivantes en valeur nominale :

<u>Montant des remboursements</u>	<u>Date d'échéance des remboursements</u>
35 000 €	31/03/2020
40 000 €	30/06/2020
40 000 €	30/09/2020
40 000 €	31/12/2020
40 000 €	31/03/2021
50 000 €	30/06/2021
50 000 €	30/09/2021
50 000 €	31/12/2021
50 000 €	31/03/2022
60 000 €	30/06/2022
60 000 €	30/09/2022
60 000 €	31/12/2022
60 000 €	31/03/2023

### ***11.2 Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation***

La Société a reçu le 13 janvier 2017 un prêt à taux zéro pour l'innovation (PTZI) délivré conjointement par Bpifrance financement et la région Occitanie. Ce prêt d'un montant de 950.000 euros est remboursable en 20 échéances trimestrielles de 47.500 euros à compter du 31 décembre 2019.

### ***11.3 Obligations convertibles en Actions***

#### **OCA 2019 : OC0321**

Sensorion a réalisé le 11 mars 2019 une émission obligataire d'un montant nominal de 4,7 millions d'euros, composée d'une (i) émission d'obligations convertibles pour un montant

nominal de 3,4 millions d'euros (3.440.862 obligations convertibles d'une valeur nominale chacune d'un euro) souscrits par plusieurs nouveaux investisseurs européens ainsi que d'une (ii) émission d'obligations simples d'un montant nominal de 1,3 million d'euros (1.290.325 obligations simples d'une valeur nominale chacune d'un euro). Les obligations n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth.

Les obligations convertibles et les obligations simples ont été souscrites à 93% de leur valeur nominale soit un encaissement de 4,4 M€, elles ne portent pas intérêts et viennent à échéance le 7 mars 2021. Le prix de conversion des obligations convertibles sera fonction du cours de bourse au moment de la conversion. Le prix de conversion des OC sera égal au plus bas entre 1,30€ et un cours de bourse moyen pondéré de l'action Sensorion précédant la décision de conversion des OC diminué d'une décote de 10%, dans le respect des plafonds des autorisations. Les obligations sont garanties par un nantissement octroyé par la Société sur les droits de propriété intellectuelle détenus en propre par la Société étant précisé que le nantissement est accordé sous réserve des licences et droits d'exploitation consentis ou à consentir par la Société sur les droits nantis.

Le Conseil d'administration, a décidé lors de sa séance du 11 juin 2019, faisant usage des autorisations consenties par les actionnaires en assemblée générale, d'autoriser la transformation des obligations simples émises en mars 2019 en obligations convertibles dans des termes identiques aux OC 0321 (émises le 11 mars 2019).

#### **OCA 2019 : OC0624**

Sensorion a réalisé le 18 juin 2019 une émission d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société de 20 millions d'euros de valeur nominale auprès d'Invus Public Equities LP et de Sofinnova Crossover I SLP qui s'inscrivent comme partenaires long terme dans la transformation de Sensorion. L'emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 20.000.000 € est représenté par 20.000.000 d'OC d'une valeur nominale chacune d'un euro entièrement souscrit pour un prix unitaire d'un euro. Ces obligations ne portent pas intérêt et seront obligatoirement converties en actions à la date de maturité (13 juin 2024). Les obligations n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth.

Comme mentionné en éléments post clôture, le 10 février 2020, Invus Public Equities LP a converti en actions ordinaires l'intégralité des 12.500.000 obligations convertibles souscrites en juin 2019. Le 13 février 2020, Sofinnova Crossover I SLP a converti en actions ordinaires l'intégralité des 7.500.000 obligations convertibles souscrites en juin 2019.

## 11.4 Maturité des passifs financiers

### PASSIFS FINANCIERS

(Montants en euros)

<b>au 31 décembre 2019</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De un à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>
Avances conditionnées non courantes	1 237 691	-	1 237 691	-
Dettes locatives non courantes	684 088	-	410 413	273 675
Provisions non courantes	115 154	-	-	115 154
Emprunts obligataires	20 186 223	20 186 223	-	-
Avances conditionnées courantes	155 000	155 000	-	-
Dettes locatives courantes	97 579	97 579	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 605 054	1 605 054	-	-
Autres passifs courants	800 218	800 218	-	-
<b>Total passif financier</b>	<b>24 881 007</b>	<b>22 844 074</b>	<b>1 648 104</b>	<b>388 829</b>

### PASSIFS FINANCIERS

(Montants en euros)

<b>au 31 décembre 2018</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De un à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>
Avances conditionnées non courantes	1 532 172	-	1 532 172	-
Provisions non courantes	84 631	-	-	84 631
Avances conditionnées courantes	77 424	77 424	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 508 553	3 508 553	-	-
Autres passifs courants	754 162	754 162	-	-
<b>Total passif financier</b>	<b>5 956 942</b>	<b>4 340 139</b>	<b>1 532 172</b>	<b>84 631</b>

#### Note 12 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'analysent comme suit :

### PROVISIONS NON COURANTES

(Montants en euros)

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Engagements de retraite	115 154	84 631
<b>Total net</b>	<b>115 154</b>	<b>84 631</b>

La variation de la provision est principalement liée à l'effet d'actualisation et à l'effet de l'augmentation du taux de charge



## ***Engagement indemnités de départ en retraite***

	<u>Montants (€)</u>
<b>Au 1er Janvier 2018</b>	(84 557)
Coût des services rendus (charge opérationnelle)	(24 709)
Charge d'intérêt	(1 421)
Prestation payée	-
Ecart actuariels	26 056
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(84 631)</b>
Coût des services rendus (charge opérationnelle)	(21 414)
Charge d'intérêt	(1 330)
Prestation payée	-
Ecart actuariels	(7 779)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(115 154)</b>

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Taux de charges sociales	45%	45%
Augmentation des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation	1,57%	1,57%

- Age de départ à la retraite : 65-67 ans (cadres) 60-62 ans (non-cadres)
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : INSEE 2015
- Convention collective : Convention collective de l'industrie pharmaceutique
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation proviennent des taux IBOXX Corporates AA (indexo.com).

Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

### **Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants**

#### ***13.1 Fournisseurs et comptes rattachés***

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

## FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 605 054	3 508 553
<b>Total net</b>	<b><u>1 605 054</u></b>	<b><u>3 508 553</u></b>

### 13.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

#### AUTRES PASSIFS COURANTS

(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dettes sociales	674 902	595 053
Dettes fiscales	5 911	70 546
Autres dettes	10 357	10 873
Produits constatés d'avance	109 048	77 691
<b>Total net</b>	<b><u>800 218</u></b>	<b><u>754 162</u></b>

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits générés par l'actualisation des avances remboursables.

### Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan

#### INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRIT AU BILAN

##### ET EFFET RESULTAT

(Montants en euros)

Au 31 décembre 2019	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Dépôts à terme</u>	<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Prêts et créances</u>	<u>Dettes au coût amorti</u>
<b>ACTIF FINANCIER</b>					
Actifs financiers non courants	38 835			38 835	
Autres actifs courants	5 946 864			5 946 864	
Equivalents de trésorerie	30 428 319	5 000 000	25 428 319		
<b>Total actif financier</b>	<b><u>36 414 018</u></b>	<b><u>5 000 000</u></b>	<b><u>25 428 319</u></b>	<b><u>5 985 699</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>PASSIF FINANCIER</b>					
Avances conditionnées non courantes	1 237 691				1 237 691
Provisions non courantes	115 154				115 154
Avances conditionnées courantes	97 579				97 579
Fournisseurs et comptes rattachés	1 605 054				1 605 054
Autres passifs courants	800 218				800 218
<b>Total passif financier</b>	<b><u>3 855 696</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>3 855 696</u></b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRIT AU BILAN  
ET EFFET RESULTAT**  
(Montants en euros)

Au 31 décembre 2018	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Dépôts à terme</u>	<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Prêts et créances</u>	<u>Dettes au coût amorti</u>
<b>ACTIF FINANCIER</b>					
Actifs financiers non courants	25 080			25 080	
Autres actifs courants	5 590 201			5 590 201	
Equivalents de trésorerie	2 711 217	8 000	2 703 217		
<b>Total actif financier</b>	<b>8 326 498</b>	<b>8 000</b>	<b>2 703 217</b>	<b>5 615 281</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF FINANCIER</b>					
Avances conditionnées non courantes	1 532 172				1 532 172
Provisions non courantes	84 631				84 631
Avances conditionnées courantes	77 424				77 424
Fournisseurs et comptes rattachés	3 508 553				3 508 553
Autres passifs courants	754 162				754 162
<b>Total passif financier</b>	<b>5 956 942</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 956 942</b>

**Note 15 : Produits opérationnels**

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

**AUTRES PRODUITS**

(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Crédit d'impôt recherche	2 456 672	2 219 940
Subventions	-	10 500
Avances remboursables	66 045	79 419
<b>Total net</b>	<b>2 522 717</b>	<b>2 309 859</b>

**Note 16 : Charges opérationnelles**

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

**DEPENSES DE R&D**

(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Frais de personnel	1 762 767	1 509 330
Etudes précliniques et cliniques	6 994 356	7 955 382
Redevances brevets	83 798	606 426
Honoraires	639 429	914 727
Location immobilière et charges locatives	178 302	184 282
Fournitures de Recherche	111 381	198 263
Congrès, Frais de déplacement	63 367	149 215
Dotations aux provisions et amortissements	299 648	299 095
Autres	75 472	91 223
<b>Total net</b>	<b>10 208 520</b>	<b>11 907 943</b>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

**FRAIS GENERAUX**  
(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Personnel	1 376 885	1 140 980
Honoraires	1 111 623	601 371
Frais de représentation et déplacement	282 288	536 411
Frais bancaires	18 875	17 735
Jetons de présence	69 000	58 500
Dotations aux provisions et amortissements	4 199	48 018
Frais postaux et de telecommunication/data room	65 246	24 679
Location immobilière et charges locatives	98 363	104 358
Assurances	21 425	20 418
Fournitures administratives , Petit équipements	6 660	31 071
Autres	73 673	44 143
<b>Total net</b>	<u><b>3 128 236</b></u>	<u><b>2 627 684</b></u>

Les redevances payées en 2018 sur les brevets incluait une charge exceptionnelle de 500 000€.

*Charges de personnel*

La Société employait 18 personnes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

**DEPENSES DE PERSONNEL**  
(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires et traitements	1 695 687	1 587 537
Charges sociales	664 177	743 110
Charges sur engagement de retraite	21 414	24 635
Paiement fondé sur des actions	758 373	295 027
<b>Total net</b>	<u><b>3 139 652</b></u>	<u><b>2 650 310</b></u>

**Note 17 : Paiements en actions**

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSPCE et BSA) et actions gratuites (AGA) attribués à des salariés et membres du Conseil d'administration non-salariés.

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations :

En euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	R&D	G&A	Total	R&D	G&A	Total
<b>BSA</b>	<b>0</b>	<b>(14 379)</b>	<b>(14 379)</b>	<b>0</b>	<b>(29 837)</b>	<b>(29 837)</b>
26/04/2016	0	-93	-93	0	821	821
19/05/2017	0	-11 209	-11 209	0	-16 035	-16 035
30/05/2017	0	9 528	9 528	0	-14 624	-14 624
30/07/2019	0	-12 604	-12 604	0	0	0
<b>BSPCE</b>	<b>-150 892</b>	<b>-593 103</b>	<b>-743 995</b>	<b>132 301</b>	<b>-25 326</b>	<b>106 975</b>
07/07/2015	0	0	0	-15 015	0	-15 015
07/07/2015	0	0	0	-2 253	0	-2 253
02/02/2016	0	16 411	16 411	96 811	-6 754	90 057
02/02/2016	0	-916	-916	0	17 608	17 608
15/03/2016	-3 022	-252	-3 273	-5 106	-425	-5 531
19/05/2017	-69 047	177	-68 870	107 237	-42 662	64 576
30/05/2017	0	-386 749	-386 749	0	7 957	7 957
30/05/2018	-17 189	-733	-17 922	-49 374	-1 050	-50 424
29/04/2019	-53 569	-190 050	-243 619	0	0	0
06/09/2019	-8 064	-30 992	-39 057	0	0	0
<b>AGA</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-372 164</b>	<b>-372 164</b>
30/05/2017	0	0	0	0	-372 164	-372 164
<b>Total</b>	<b>(150 892)</b>	<b>(607 482)</b>	<b>(758 373)</b>	<b>132 301</b>	<b>(427 328)</b>	<b>(295 027)</b>

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des bons sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : 0.18% à 0.20%,
- Dividende : néant,
- Volatilité : 72.32 %, correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées comparables,
- Maturité : 2 à 7 ans.

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 10.2.

## Note 18 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

### PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Produits financiers	39 035	16 628
Charges financières	(1 321 176)	(140 882)
<b>Total net</b>	<b><u>(1 282 141)</u></b>	<b><u>(124 253)</u></b>

Les charges financières payées en 2019 incluent le paiement de commissions relatives aux opérations financières réalisées dans l'année.

### **Note 19 : Charge d'impôt**

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 58 667 306 euros au 31 décembre 2019 (45.949.893 euros au 31 décembre 2018).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28% pour les premiers 500 000 euros de bénéfices puis 31% au-delà de 500 000 euros de bénéfices. Le taux d'impôt sera porté progressivement à 28% pour l'ensemble des bénéfices en 2020 et à 26,5% sur l'ensemble des bénéfices en 2021.

### **Note 20 : Relations avec les parties liées**

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux dirigeants et membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

#### **RELATION AVEC LES PARTIES LIEES**

(Montants en euros)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires et traitements	484 949	419 076
Jetons de présence	22 000	22 000
Paiement fondé sur des actions	<u>607 769</u>	<u>427 171</u>
<b>Total net</b>	<b><u>1 114 718</u></b>	<b><u>868 247</u></b>

### **Note 21 : Résultat par action**

#### *Résultat de base*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 18.649.422 au 31 décembre 2019 et de 11.414.283 au 31 décembre 2018.

#### **RESULTAT PAR ACTION**

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat de l'exercice (en euros)	(12 096 181)	(12 350 021)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<u>18 649 422</u>	<u>11 414 283</u>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b><u>(0,65)</u></b>	<b><u>(1,08)</u></b>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ces instruments sont présentés de

manière détaillée en note 17. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## **Note 22 : Gestion des risques financiers**

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### *Risque de liquidité*

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

D'importants efforts de recherche et de développement ont été engagés depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement clinique ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau des besoins de financement de la Société et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les titres de placement. Ceux-ci sont composés de dépôts à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

### **Note 23 : Événements postérieurs à la clôture**

Depuis la clôture de l'exercice, les principaux événements sont les suivants :

Le 10 février 2020, Invus Public Equities LP a converti en actions ordinaires de la Société l'intégralité des 12.500.000 obligations convertibles qu'il avait souscrites en juin 2019, sur la base d'un cours de référence de 0,76 € par action. **Invus détient dorénavant 20.591.259**



**actions et 35,1% du capital** et des droits de vote de Sensorion (post conversion des OC détenues par Sofinnova).

Le 13 février 2020, Sofinnova Crossover I SLP a converti en actions ordinaires de la Société l'intégralité des 7.500.000 obligations convertibles qu'il avait souscrites en juin 2019, sur la base d'un cours de référence de 0,76 € par action. **Sofinnova Crossover I SLP détient dorénavant 11.822.258 actions et 20,2 % du capital** et des droits de vote de Sensorion.

Le 17 février 2020, Sensorion a reçu l'approbation du comité de protection des personnes pour **l'Inclusion de nouveaux sites militaires** dans l'Étude de Phase 2 du SENS-401. Ces sites recruteront des militaires volontaires dans l'étude de Phase 2 en cours dans la perte auditive neurosensorielle soudaine. L'inclusion commencera après la réalisation de dernières étapes administratives.

Le 19 février 2020, Sensorion a annoncé **la nomination du Dr Géraldine Honnet**, experte en thérapie génique, au poste de Directrice Médicale. Géraldine Honnet a une grande expertise du développement clinique de thérapies géniques et de petites molécules dans de nombreuses aires thérapeutiques. Cette nomination accélère le positionnement stratégique sur la thérapie génique pour potentiellement restaurer l'audition.

Le 13 mars 2020 Sensorion a fait **le point sur le recrutement de la Phase 2 en cours du SENS-401** pour le traitement de la perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL) et a effectué une mise à jour du calendrier de l'étude. Les taux de recrutement des patients dans cette étude indiquent dorénavant que les résultats seront disponibles d'ici le milieu de l'année 2021, ce qui est plus tard qu'initialement annoncé. L'étude AUDIBLE-S progresse mais moins rapidement que prévu dans nos prévisions initiales, un des facteurs impactant le recrutement est la repriorisation des ressources des services d'urgence en raison de la situation actuelle du COVID-19.

### **Jalons cliniques et précliniques à venir**

- Données précliniques intermédiaires de SENS-401 dans la préservation de l'audition après implantation cochléaire d'ici le milieu de l'année 2020 ; données précliniques finales d'ici à la fin de l'année 2020
- Jalons précliniques en thérapie génique pour OTOF et USH1 d'ici le milieu de l'année 2020
- Données cliniques de Phase 2 pour SENS-401 dans la perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL) d'ici le milieu de l'année 2021

Sensorion suit de très près l'évolution épidémique du **COVID-19** et son potentiel impact sur les activités de la société.

Nous observons à ce stade un impact sur l'étude de phase 2 du SENS-401 en raison de la repriorisation des ressources des services d'urgence et du confinement des populations. Afin de minimiser la surcharge des services de soin, d'assurer la sécurité des nouveaux patients, d'éviter les déviations majeures liées au non-respect du suivi prévu au protocole et de minimiser les contacts entre les patients et les équipes d'investigation clinique, le recrutement de nouveaux patients dans l'étude a été temporairement suspendu. Concernant les patients encore suivis dans l'étude, il existe un risque qu'il soit impossible pour certains d'entre eux d'effectuer les visites de suivi prévues au protocole. Des visites de suivi par téléconférence ou vidéoconférence sont organisées avec les sites cliniques avec l'aide des équipes de la société de recherche contractuelle travaillant avec Sensorion sur cette étude. La situation actuelle pose également un

risque de délai dans l'ouverture des nouveaux sites militaires qui recruteront des patients dans l'étude de phase 2 en cours du SENS-401 dans la perte brusque d'audition.

Il est délicat de cerner l'évolution de l'épidémie mais dans la collaboration avec l'Institut Pasteur il existe également un risque de délai dans la réalisation de certaines études pré-cliniques de thérapie génique. Cela aurait pour effet de retarder l'obtention des résultats précliniques sur les deux programmes en cours.

Conformément aux recommandations gouvernementales, l'ensemble des collaborateurs pour lesquels l'activité chez Sensorion le permet sont aujourd'hui en télétravail. Pour des raisons éthiques, une étude animale en cours pour le SENS-401 est poursuivie avec l'intervention de 3 employés Sensorion se relayant sur site. Il est prévu que cette étude soit terminée au cours du mois d'avril 2020 et aucune autre étude animale ne sera initiée jusqu'à une évolution favorable du contexte épidémique.